

## Formation Vendredi 19 décembre 2025 Pôle Fiscalité



### Formateurs

Monsieur Bernard PLAGNET, Professeur émérite à la Faculté de droit de Toulouse  
Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique.



### Objectifs

A l'issue de la journée de formation, les stagiaires connaîtront les dispositions fiscales du projet de loi de finances pour 2026, ainsi que les principales décisions de jurisprudence intervenus en 2025.

### Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques  
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive



### Outils pédagogiques

Support pédagogique édité et distribué avant la formation  
Moyens techniques : Salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board  
Le formateur crée un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des  
Exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratiques

### Modalités d'évaluation



Questionnaire de satisfaction  
Attestation de suivi  
Auto-évaluation

## Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre  
75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : [altajuris@altajuris.com](mailto:altajuris@altajuris.com)

Site Internet : [www.altajuris.com](http://www.altajuris.com)

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOPF sous le numero F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



## Public

Avocat et/ou Juriste spécialisé,  
Avocat et/ou Juriste généraliste

## Prérequis

Connaissances générales en Droit fiscal



## Date, heures, lieu

Vendredi 19 décembre 2025  
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International  
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS



## Tarif

Voir la Convention de Formation



## Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL  
2 rue de Penthièvre  
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85  
Mail : [altajuris@altajuris.com](mailto:altajuris@altajuris.com)



## 1 ° PARTIE : Projet de loi de finances pour 2026 : 3 heures

### FISCALITE PERSONNELLE : 1 heure

#### IR

#### Calcul de l'impôt

-Barème

#### Réductions d'impôt

-Aménagements de la réduction d'impôt IR-PME

-Aménagements de la réduction d'impôt pour dons dite « Coluche »

-Aménagements de la réduction d'impôt pour frais de scolarité

#### Reconduction de la contribution différentielle sur les hauts revenus

#### Catégories de l'IR

#### Pensions de retraite

-Aménagements de l'abattement de 10 %

#### Bénéfices agricoles

-Reconduction de la dotation pour épargne de précaution

-Reconduction du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique,

-Instauration d'un dispositif d'exonération sous condition de rempli des indemnités perçues à l'occasion d'opérations d'abattage, pour raisons sanitaires, d'animaux affectés à la reproduction du cheptel

#### Fiscalité patrimoniale

-Instauration de la taxe sur les actifs non affectés à une activité opérationnelle des sociétés holdings patrimoniales

### FISCALITE DES ENTREPRISES : 2 heures

#### Fiscalité des résultats

-Reconduction et aménagements de la contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises

-Aménagements des règles « Pilier 2 » relatives à l'imposition minimale mondiale des grandes entreprises multinationales

-Nouveau régime « zoné » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville



## Public

Avocat et/ou Juriste spécialisé,  
Avocat et/ou Juriste généraliste

## Prérequis

Connaissances générales en Droit fiscal



## Date, heures, lieu

Vendredi 19 décembre 2025  
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International  
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS

## Tarif

Voir la Convention de Formation



## Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL  
2 rue de Penthièvre  
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85  
Mail : [altajuris@altajuris.com](mailto:altajuris@altajuris.com)



## TVA

- Réforme de la franchise en base de TVA
- Ajustements au dispositif de facturation électronique et transmission électronique de données

## Impôts locaux

- Aménagements de l'intégration dans les bases d'imposition des révisions des valeurs locatives cadastrales et des mécanismes destinés à en atténuer les effets

## 2<sup>o</sup>PARTIE : Actualité jurisprudentielle et doctrinale : 4 heures

### Section 1 : Fiscalité des résultats : 1 heure 30

#### CHAMP D'APPLICATION

- Transfert d'une activité en ZRR
- Organismes à but non lucratif réalisant des opérations lucratives à titre accessoire

#### DETERMINATION DU RESULTAT IMPOSABLE

Sociétés de personnes

- Calcul de la part dans les résultats
- Provisions constituées par les associés
- Contrôle du taux d'intérêt d'un emprunt contracté par une société
- Prestations discontinues à échéances successives : c'est le contrat qui fixe la date de fin d'exécution
- Les difficultés de remise en cause des prix de transfert
- Déduction d'une provision pour charges

#### CALCUL DE L'IMPÔT

- Application du taux d'IS de 15 % : Calcul du seuil de chiffre d'affaires

#### PLUS-VALUES

- Plus-values sur cession de titres de participation :
- Exonération de la plus-value en cas de départ à la retraite : date du départ en retraite
- Calcul de la plus-value de cession de parts de SCI

### Section 2 : REVENUS DISTRIBUES : 30 mn

- Compte courant
- Précisions sur la définition du « maître de l'affaire »
- Cession de titres à prix minoré et imposition des revenus distribués
- Apport de titres à une société à l'IS, application du sursis d'imposition puis réduction du capital de la société.

### Section 3 : TVA : 15 mn

- Certification des logiciels de caisse : précisions administratives
- Indemnité pour consommation induite de gaz : imposable
- Mise à disposition par une entreprise de véhicules à ses salariés



## Public

Avocat et/ou Juriste spécialisé,  
Avocat et/ou Juriste généraliste

## Prérequis

Connaissances générales en Droit fiscal



## Date, heures, lieu

Vendredi 19 décembre 2025  
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International  
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS

## Tarif

Voir la Convention de Formation



## Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL  
2 rue de Penthièvre  
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85  
Mail : [altajuris@altajuris.com](mailto:altajuris@altajuris.com)



## Section 4 : TAXE SUR LES SALAIRES : 15 mn

-Calcul du rapport d'assujettissement : part de bénéfices de sociétés civiles revenant à une holding

## Section 5 : FISCALITE PERSONNELLE : 1 h

### BENEFICES NON COMMERCIAUX

-Associés des SEL : précisions jurisprudentielles

### PLUS-VALUES IMMOBILIERES DES PARTICULIERS

-Appréciation « objective » de la qualité de « résidence principale »  
-Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles

### PLUS-VALUES MOBILIERES DES PARTICULIERS

-Conditions de l'application de l'abattement de 500 000 euros (départ à la retraite d'un dirigeant de société)  
-Calcul du prix d'acquisition de la nue-propriété de titres démembrés

### DROITS D'ENREGISTREMENT

-Droits de vente d'immeubles, la définition du « primo-accédant »  
-Clause de préciput  
-Engagement de construire et exonération de taxe de publicité foncière  
-Répartition des dettes grevant un actif successoral en cas de démembrement de propriété  
-Date d'appréciation de la nature des titres vendus

## Section 6 : CONTROLE FISCAL : 30 mn

-Limitation de la durée de la vérification  
-Factures de complaisance  
-Erreur comptable délibérée  
-Imposition d'office et saisine du supérieur hiérarchique  
-Manquement délibéré :  
-Le contrôle des remboursements de crédits de TVA  
-Vérification d'une société de personnes  
-Utilisation, par l'administration, d'informations couvertes par le secret professionnel  
-Correction symétrique des bilans, « droit à l'oubli », computation du délai de 7 ans